

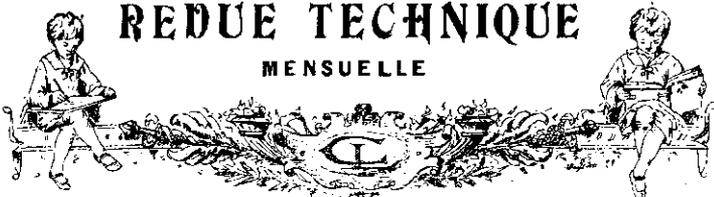
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

REDUE TECHNIQUE

MENSUELLE



La stérilisation électrique. — L'ozonisation des eaux polluées. — Emploi des rayons ultra-violetts. — La lampe de quartz à vapeur de mercure. — Intelligence de microbes. — L'éclairage rationnel des rues. — La lumière à l'intérieur des édifices.

L'électricité, qui nous donne la lumière et pourra nous fournir également le chauffage lorsque son prix de vente sera plus abordable, tend encore, de plus en plus, à se substituer aux autres procédés de stérilisation de l'eau potable, tels que l'ébullition, les produits chimiques antiseptiques et la filtration, même la plus perfectionnée.

Il ne s'agit pas, dans ce cas, de foudroyer directement les bactéries à l'aide des décharges électriques, mais de les détruire par des moyens qui empruntent leur origine à l'énergie accumulée dans l'électricité : tels sont les procédés de stérilisation par l'ozone et par les rayons ultra-violetts.

On sait que l'ozone n'est autre chose que de l'oxygène condensé ou concentré à la troisième puissance. Mais on aurait beau comprimer de l'oxygène, on n'obtiendrait pas la moindre molécule d'ozone. Ce corps odorant et suroxydant ne prend naissance qu'au sein des effluves électriques qui jaillissent entre deux glaces de verre appliquées sur les électrodes métalliques d'un condensateur relié aux pôles d'une source d'électricité alternative, de 15.000 à 50.000 volts.

Une usine de stérilisation de l'eau par l'ozone comprend donc l'appareil de génération du flux électrique ou l'ozoniseur, le circuit d'air ozonisé et le courant d'eau à stériliser.

L'air atmosphérique, aspiré à travers les ozoniseurs, se charge d'ozone à raison de 5 à 6 milligrammes par litre. Cet air, préalablement desséché par son passage sur du chlorure de calcium, est dirigé dans l'appareil dit émulseur, où il doit réagir sur l'eau chargée de bactéries.

L'émulseur du système Otto se compose d'un récipient vertical, où l'eau préalablement filtrée est amenée par un tube dont l'ajutage conique, disposé en regard d'un second ajutage de plus large orifice, forme avec celui-ci une sorte de trombe qui aspire l'air ozonisé dont le conduit débouche dans le récipient. Cet air est entraîné par la veine liquide et produit avec l'eau une émulsion qui s'écoule par la partie inférieure de l'appareil, pour se rendre dans un réservoir désaturateur.

On ne peut craindre que l'ozone communique une mauvaise odeur ou un goût désagréable à l'eau, car ce corps est très instable et retourne promptement à l'état d'oxygène ordinaire qui, restant dissous dans l'eau, ne peut que la rendre plus légère et plus digestive.

Ce procédé d'émulsion a pour effet de rendre très intime le contact de l'ozone et de l'eau ; aussi la stérilisation est-elle parfaite. C'est ainsi que les eaux de la Marne, traitées de la sorte, à Paris, à l'usine de Saint-Maur, ne contenaient plus que 1 à 5 germes par centimètre cube, au lieu de 100 constatés avant la stérilisation.

Il ne faut pas croire non plus que ce procédé exige une grande dépense d'électricité. A l'usine de Nice, par exemple, on constate que la dépense d'électricité pour l'ozonisation de 100 mètres cubes d'eau n'est que de 1,26 kilowatt, ce qui, à raison de 0 fr. 03 le kilowatt, correspond à une dépense de

0 fr. 00038 par mètre cube d'eau stérilisée. Si l'on ajoute à ce prix les frais de personnel et d'entretien, évalués à 0 fr. 0018, on trouve que le coût total d'un mètre cube d'eau purifiée par l'ozonisation est inférieur à 0 fr. 022, sans compter toutefois la dépense nécessaire à l'élévation du volume de liquide traité dans l'usine.

**

Le procédé de stérilisation par le moyen des radiations ultra-violettes est aussi très efficace. On a utilisé leur action, depuis plusieurs années, pour le traitement médical des cancers et des ulcères, et leur application à la stérilisation des eaux potables est actuellement pratiquée sur une grande échelle, dans plusieurs villes importantes, à Choisy-le-Roi, près de Paris, notamment, et à Marseille.

On sait que la lumière solaire, décomposée à l'aide d'un prisme, fait apparaître un spectre formé de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, disposées suivant un ordre constant, et qui s'étendent du rouge au violet dans la partie visible de la bande lumineuse ; mais il existe encore, au delà du violet, des rayons invisibles qui se manifestent cependant par des phénomènes irrécusables. Si, en effet, on introduit, dans la région occupée par les radiations ultra-violettes, comme on les appelle, un tube contenant une substance fluorescente, telle que le nitrate d'urane, par exemple, ce sel devient lumineux comme s'il était placé dans la partie éclairante du spectre.

La puissance microbicide de ces rayons est considérable, et on peut la mettre en évidence par une expérience très suggestive. On examine au microscope, à la lumière ordinaire, une goutte d'eau polluée, et l'on aperçoit les bactéries qui évoluent uniformément dans toutes les parties du globule. On projette ensuite le spectre solaire sur la même goutte, et l'on constate que les parties exposées aux rayons ultra-violetts sont désertées par les microbes, qui se réfugient dans les régions de l'orange et du rouge, les plus éloignées de la zone violette, comme si les bactéries fuyaient le milieu contraire à leur conservation.

Un pareil procédé ne permettrait pas de produire industriellement les grandes quantités de radiations ultra-violettes nécessaires à la stérilisation. Mais on dispose aujourd'hui d'une source lumineuse électrique très riche en ce genre de rayons : c'est la lampe à vapeur de mercure de Cooper-Hewett. Les lampes étaient primitivement formées d'un tube de verre qui a la propriété d'intercepter les rayons violets ; on a remplacé aujourd'hui le verre par des tubes de quartz ou de silice fondue, qui sont éminemment transparents pour ces rayons et permettent ainsi d'en obtenir des sources très abondantes.

Il suffit d'exposer la masse d'eau polluée à l'action d'une lampe de quartz à vapeur de mercure, pendant cinq secondes environ, pour la débarrasser de tous les microbes qui la rendent imbuvable. Mais il faut que ces bactéries soient frappées directement par les rayons ; or ces êtres infimes ne sont pas dénués d'intelligence et ils s'empressent de s'abriter derrière les grains de sable ou de poussière qui se trouvent en suspension dans l'eau. Ces poussières microscopiques leur servent de bouclier inaccessible à l'action microbicide ; il faut donc obliger l'eau à suivre des parcours sinueux et tourmentés, de manière à démasquer les germes et à les mettre en face des rayons qu'ils redoutent à juste titre.

L'appareil industriel se composera donc en principe d'un récipient, de forme demi-cylindrique, par exemple, au centre duquel se trouve placé le tube lumineux à vapeur de mercure. L'eau, arrivant dans l'appareil par l'extrémité d'un dia-

mètre, ne peut sortir à l'extrémité opposée qu'après avoir contourné le tube, à l'aide de chicanes qui obligent le courant liquide à revenir plusieurs fois sur lui-même du centre à la périphérie et inversement, tout en progressant de l'entrée à la sortie. L'eau ainsi stérilisée est emmagasinée dans un réservoir. Pour éviter d'introduire dans ce dernier de l'eau non stérilisée, au cas où la lampe viendrait à s'éteindre accidentellement, une soupape placée entre la vanne d'alimentation et l'appareil stérilisateur s'ouvre automatiquement dès que le courant est interrompu, par l'effet d'un électro-aimant que libère l'obturateur à ce moment ; l'eau est alors évacuée à l'extérieur, sans pouvoir se rendre au réservoir d'eau stérilisée.

L'opération n'est efficace qu'à la condition de ne pas donner au courant d'eau une trop grande vitesse. Il en résulte que le procédé devient très coûteux lorsqu'il s'agit de stériliser de grandes quantités d'eau, comme c'est le cas lorsqu'il s'agit de l'alimentation des villes.

Aussi la stérilisation par les rayons ultra-violetts coûte beaucoup plus cher que par l'ozone. Il faut compter 0 fr. 17 par mètre cube d'eau stérilisée, rien que pour la production des radiations.

Il semble donc qu'en l'état actuel, c'est la stérilisation par l'ozone qui tient le record de la puissance épurative et qui est appelée à recevoir des applications de plus en plus étendues dans toutes les branches de l'hygiène, et particulièrement pour la stérilisation des eaux destinées à l'alimentation des grandes agglomérations urbaines.

*
**

Nous trouvons, dans le *Bulletin* de l'Association internationale permanente des Congrès de la Route, un rapport de M. Clayton Scharp, de New-York, qui présente des considérations intéressantes sur les principes de l'éclairage des rues.

L'auteur pose, à ce sujet, la question de savoir si l'éclairage des rues consiste surtout à éclairer la chaussée ou s'il est plus important d'éclairer les objets situés dans la rue ou sur les côtés de la rue. Dans le premier cas, les rayons efficaces sont ceux qui sont dirigés verticalement ; dans le second cas, ce sont, au contraire, les rayons horizontaux.

Il est d'avis qu'il convient d'obtenir l'éclairage des surfaces horizontales et verticales, et que, par suite, il est très important de déterminer la relation la plus convenable entre les composantes lumineuses horizontale et verticale, ce qui doit plutôt se faire par expérience que théoriquement.

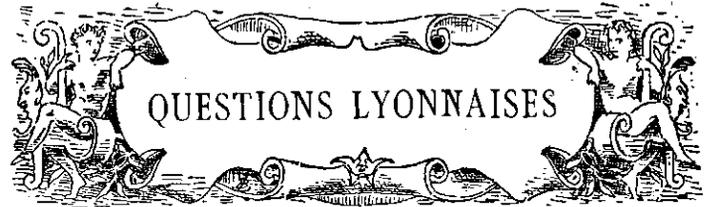
L'auteur trouve une réponse à ces questions dans une étude de Millau sur les conditions de visibilité des objets de la rue. Il a montré, dit-il, que les objets de la rue sont vus en raison d'un contraste, c'est-à-dire à cause d'une différence de clarté.

« Quand l'objet présente plusieurs surfaces diversement éclairées, cet objet apparaît comme tel, indépendamment des objets environnants. Cependant, dans la plupart des cas, les objets de la rue, surtout quand l'éclairage est peu intense, sont vus par contraste avec l'éclairage du fond. Quand les objets sont plus brillants que leur arrière-plan, on les voit comme objets ; quand ils sont plus sombres, ils apparaissent comme silhouettes sur l'arrière-plan. Quand les objets ne sont ni plus brillants ni plus foncés que leur arrière-plan, ils sont presque invisibles.

« Il semble donc que le caractère de l'arrière-plan est prépondérant. Or, pour les objets situés dans la rue, l'arrière-plan ordinaire est la chaussée elle-même. En pratique, la plupart des objets de la rue, tels que les piétons, les voitures et les autos, les arbres, etc., sont plus sombres et réfléchissent moins la lumière que la chaussée elle-même, et, avec une lumière relativement faible, ces objets apparaissent, le plus souvent, comme des silhouettes sur le fond clair de la rue. Par conséquent, afin de rendre la visibilité des objets aussi parfaite que possible, il faut que la chaussée soit aussi claire que possible, c'est-à-dire qu'il faut diriger sur la chaussée la quantité maximum de rayons lumineux. »

Ces considérations, qui nous paraissent très judicieuses, pourraient être transportées, il nous semble, du domaine de la rue dans celui de l'architecture. Elles trouveraient sûrement leur application pour l'aménagement des baies destinées à éclairer, par la lumière du jour, les grands halls, les vastes vaisseaux des églises et les multiples colonnades, et pour le choix des matériaux les plus propices, par leur composition et leur teinte, à réfléchir la lumière reçue par les parois ou la surface du sol.

En définitive, nous constatons que la question posée se trouve résolue en faveur du plus grand éclairage possible des surfaces horizontales, et, par conséquent, de l'utilisation maximum des rayons verticaux ou voisins de la verticale. C'est d'ailleurs le principe qui est le plus couramment observé pour l'éclairage des rues. DARYMON.



LE PONT DE LA MULATIÈRE

Insuffisance du projet actuel

Le Maire de Lyon vient de soumettre au Conseil municipal le projet établi par les ingénieurs du département en vue de la reconstruction du pont de la Mulatière, projet qui prévoit une participation de 320.000 francs à la charge de notre ville.

A première vue, cette dépense ne paraît évidemment pas exagérée, si l'on tient compte des grands avantages que procurerait à l'agglomération lyonnaise une amélioration sérieuse des voies de communication avec la banlieue sud.

Mais il ne semble pas que les propositions officielles soient de nature à satisfaire complètement aux desiderata techniques que notre Municipalité est en droit d'exiger.

La largeur prévue pour le nouveau pont est, en effet, absolument insuffisante, la circulation, déjà assez intense actuellement, devant se développer considérablement dans l'avenir.

Voici, d'ailleurs, quelques données sur la construction projetée :

L'ouvrage comprendrait une chaussée de 10 mètres de largeur et deux trottoirs de 3 mètres, dont 2 m. 70 de largeur disponible. Il serait parallèle au pont à construire par la Compagnie P.-L.-M. ; son axe serait situé à 13 m. 50 à l'aval de celui actuel.

La partie métallique présenterait une longueur de 178 m. 68 et serait prolongée par les murs en retour des culées sur une largeur de 9 mètres du côté de Lyon, et de 4 mètres du côté de la Mulatière.

Les travaux sont évalués à 1.700.000 francs.

Sur cette somme, 420.000 francs seraient mis à la charge de l'Etat (service de la Navigation), 640.000 également au compte de l'Etat, mais au titre service des Voies nationales, 320.000 francs à supporter par les communes suburbaines, et le reste, soit 320.000 francs, serait, comme nous l'avons dit plus haut, supporté par notre ville.

En somme, la largeur totale du futur ouvrage ne sera que de 16 mètres, c'est-à-dire, à 1 mètre près, celle de la rue de l'Hôtel-de-Ville, tandis que les nouveaux ponts construits sur le Rhône ont tous 4 mètres de plus, soit 20 mètres au total, se décomposant en 11 mètres de chaussée et deux trottoirs de 4 m. 50.

Or, le pont de la Mulatière, qui sera l'unique passage mettant en communication Lyon et les centres importants de la rive droite du Rhône, devrait même être plus grand que ceux réunissant les deux rives urbaines de la cité.

Il ne serait pas exagéré, nous semble-t-il, de prévoir au moins 22 mètres pour la nouvelle construction, c'est-à-dire 13 mètres de chaussée et deux trottoirs de 4 m. 50, ce qui laisserait un espace suffisant au centre pour le passage des automobiles, camions et autres véhicules, les bas-côtés étant réservés aux deux voies de tramways.

C'est, à notre avis, ce desideratum que la Municipalité devrait chercher à faire admettre par l'Etat, en compensation de sa participation importante dans les dépenses.

D'ailleurs, si une telle proposition n'était pas acceptée, nous pensons que ce serait encore une bonne opération pour la Ville que de contribuer pour une plus grande part aux frais de reconstruction, à la condition absolue que l'on donne plus de largeur audit pont.

D'après nos évaluations, il faudrait prévoir 400.000 francs de plus, environ, pour avoir un gabarit de 20 mètres, ou 600.000 francs de supplément si l'on voulait porter cette largeur à 22 mètres, comme nous le souhaitons.

Les questions qui se posent se résument donc à ceci :

Est-il réellement indispensable en vue de l'avenir, voire même simplement très désirable, que l'on porte à 20 ou 22 mètres la dimension du nouveau pont de la Mulatière, c'est-à-dire de lui donner à peu près la même importance que ceux du centre de Lyon, ou doit-on se contenter des 16 mètres prévus par les ingénieurs des ponts et chaussées ?

Dans la première hypothèse, l'Administration municipale aurait-elle raison d'accepter, le cas échéant, que les 4 ou 600.000 francs supplémentaires soient portés au compte de la Ville de Lyon, c'est-à-dire l'intérêt que présente une telle modification du projet est-il suffisant pour justifier une subvention beaucoup plus forte ?

Nous sommes persuadés que oui.

Etant donné, du reste, que le Conseil municipal n'hésite généralement pas à voter 2 millions, et davantage, pour le remplacement d'un ancien pont sur le Rhône ou la construction d'un nouveau, il ne pourrait vraisemblablement pas s'obstiner à ne pas vouloir donner 700 à 900.000 francs, soit 4 à 600.000 de plus que les 320.000 demandés, si nous pouvions avoir ainsi, au confluent du Rhône et de la Saône, un ouvrage répondant à tous les besoins présents et à venir de la circulation.

C'est, en tout cas, notre manière de voir personnelle, et nous avons tout lieu de croire que notre opinion est partagée par la plupart de nos concitoyens.

Nous soumettons cette idée à l'Administration dans l'espoir qu'elle puisse l'examiner avec l'attention spéciale que justifie l'importance de l'affaire.

SINED.

L'article de notre collaborateur Sined était en composition quand nous est parvenue, d'un de nos lecteurs, une lettre d'où nous extrayons les passages suivants : ils montrent que certaines conceptions ne sont pas seulement du domaine des professionnels, mais répondent à des réalités tellement évidentes, qu'elles frappent également le public.

Voici revenir le projet de la reconstruction du pont de la Mulatière.

Et ce qu'il faut signaler de prime abord, c'est la parcimonie avec laquelle on procède, comme toujours, malheureusement, dans notre bonne ville de Lyon.

Ainsi, le pont aura une largeur de 16 mètres, dont 10 mètres de chaussée et 6 mètres pour les deux trottoirs. Cela est absolument insuffisant. Peut-être pourra-t-on objecter que c'est là la largeur du pont de la Feuillée. Mais ce n'est pas une raison, ou plutôt c'en est une mauvaise. Le pont de la Mulatière dessert une route nationale et départementale ; de plus, c'est le seul lien de communication avec l'agglomération de 20.000 habitants des communes suburbaines de la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite. Là, il y a une circulation des plus intenses. Et encore les nombreux tramways qui sillonnent ce passage... Non ! 16 mètres ne sont pas suffisants, et pourquoi n'aurait-on pas accordé 20 mètres, largeur de nos ponts sur le Rhône !

C'est toujours l'éternelle question de lésiner ; mais, peut-

être le projet n'est-il pas définitivement arrêté, et il se trouvera bien des voix pour s'élever contre. Car le pont de la Mulatière, de par sa position exceptionnelle, mériterait d'être monumental d'abord, et spacieux surtout.

TRANSFORMATION DU QUARTIER DES CÉLESTINS

Depuis que les premiers immeubles ont été démolis à l'entrée de la rue Emile-Zola, en vue de la construction du groupe scolaire projeté, l'intervention, en séance du Conseil municipal, des élus de l'arrondissement, les protestations dont la presse a recueilli les échos, l'initiative d'une de nos Sociétés immobilières et la bonne volonté de la Municipalité auront contribué à nous épargner une de ces erreurs qu'il n'est plus possible de réparer une fois qu'on les a laissées commettre.

Une étude nouvelle des percées proposées vient d'aboutir à la combinaison de deux opérations ; d'une part, une rue allant en biais de la place des Jacobins à la place des Célestins, qui, se rattachant à la construction du nouveau groupe scolaire, serait l'œuvre de la ville ; d'autre part, une rue allant des Célestins à Bellecour, tracée à l'alignement du théâtre et de la façade ouest de Bellecour, bordée d'immeubles d'un caractère architectural et décoratif, d'après le projet de MM. B. Chomel, Grobon et Petit, serait percée avec l'appui de la Société de la Rue Impériale.

En faisant concorder l'exécution du projet municipal avec celui dû à l'initiative privée, on aboutirait à l'amélioration d'un quartier qui, depuis bien des années déjà, a fait l'objet d'études complètes.

C'est, en somme, la reprise partielle d'un projet présenté en août 1882, par MM. H. Carrel, Gaspard André et Edouard Bissuel. Nous avons eu la curiosité de consulter la brochure publiée à cette époque et accompagnée d'un plan, comportant une transformation grâce à laquelle on aurait eu du centre de la ville de magnifiques perspectives sur les quais de Saône, le Palais de Justice et la colline de Fourvière.

Comme dans ce projet, celui qui est actuellement proposé comporte la suppression de la rue des Templiers, dont un tronçon seulement, communiquant par un passage voûté avec le quai, serait utilisé comme cour. La Société de la Rue Impériale a acquis les numéros 1 et 2 de la place Bellecour et les numéros 8 et 10 de la rue d'Amboise, ainsi qu'un immeuble séparant le numéro 1 de la place Bellecour de la rue d'Amboise, la mettant ainsi en possession d'un vaste rectangle sur lequel il est possible d'édifier des maisons de premier ordre. La Ville aurait à acheter deux importants immeubles et à remanier les plans du futur groupe scolaire.

On se rend facilement compte des avantages qui résulteraient pour la circulation de ces nouvelles percées et de la plus-value qu'y gagnerait le quartier, sans compter que la mise en valeur du charmant théâtre des Célestins, ainsi relié à la place des Jacobins par une voie de 60 mètres de long, et à la place Bellecour par une voie de 90 mètres, ayant toutes deux 20 mètres de largeur.

Ajoutons que les ingénieurs de la voirie se sont prêtés avec la plus grande complaisance à une étude contradictoire avec les auteurs du projet, qu'ils ont amenés à d'heureuses modifications, que le Maire a, dès le début, fait à ce projet le plus bienveillant accueil, et que la Commission du plan d'extension, dont l'approbation, en pareille occurrence, doit être sérieusement prise en considération, y a donné un avis unanimement favorable.

Si, pour la partie la plus importante, les concours financiers de personnalités lyonnaises ont assumé les risques de l'opération, bien plus en vue de l'amélioration du quartier que du bénéfice à réaliser, il ne faut pas se dissimuler que, pour la portion dont la Ville aurait à assurer l'exécution, les difficultés financières pourront être un assez sérieux obstacle.

Mais nous ne doutons pas qu'avec sa clairvoyance habituelle et le souci qu'il a des améliorations nécessaires à effectuer, le Maire de Lyon n'arrive à assainir et revivifier ce quartier depuis longtemps trop oublié.

CARNUTENSIS.

LES PLAIES DE LYON

La Foire perpétuelle.

C'est de plus en plus que nos promenades sont encombrées et enlaidies par des palissades ou des baraques foraines, c'est toujours plus nombreuses aussi que s'élèvent les protestations contre ces errements fâcheux, dont on ne pourrait trouver pareil exemple en dehors de notre ville.

Il existe cependant un arrêté municipal réglementant l'emplacement et la durée des vogues de Lyon ; plusieurs d'entre elles durent près d'un mois, c'est déjà beaucoup. Pour des raisons que nous ignorons, on a même gratifié Perrache de deux périodes foraines, en juin et août, durant trois à quatre semaines chacune : il y en a évidemment une de trop. Mais il est facile de voir que cet arrêté n'est pas même observé.

Allez actuellement cours du Midi, la vogue y a été officiellement terminée les derniers jours de juin. Il devait être alors rendu libre, et l'on aurait pu enfin jouir de cette promenade et de sa belle perspective sur le coteau de Saint-Just. Deux jours ne s'étaient pas écoulés que s'élevaient, aux deux extrémités, les estacades surélevées de deux montagnes russes modern style et, au centre, la baraque d'un cinéma. Ce dernier semble, d'ailleurs, considérer le cours du Midi comme sa propriété personnelle, car voilà des mois, ou plutôt des années, qu'il est établi en permanence sur la promenade : son emplacement seul varie de temps en temps. Où irons-nous, si l'on tolère que chaque cinéma lyonnais établisse une succursale à demeure sur nos espaces libres ! Il n'est pas jusqu'à un pied humide qui allonge sa tente derrière son kiosque, au détriment de la promenade. Et tout ceci se passe devant la gare même de Perrache, et c'est là la première chose que voient les étrangers arrivant dans notre ville !

Ailleurs, c'est Bellecour qui devrait toujours rester libre et se hérissé encore de palissades. Et si le promeneur, après avoir dû traverser la vogue de l'avenue du Parc, veut maintenant aller au Parc de la Tête-d'Or, il y trouve la grande île fermée le dimanche au public, pour permettre à la maison de cycles X ou Y d'y organiser ses courses. Nous avons toujours protesté contre le Vélodrome de la Tête-d'Or, mais nous voyons aujourd'hui que, non seulement il enlaidit le Parc, mais il en ferme une partie au public.

L'an prochain, nous avons l'Exposition urbaine ; nous nous demandons si cette situation va continuer, ce serait une façon bizarre de mettre en pratique les principes d'hygiène et d'embellissement des villes, qui sont à la base de cette Exposition. Espérons que l'on aura mieux à montrer à nos visiteurs et qu'on se décidera, en haut lieu, à faire cesser ce scandale en remettant chaque chose à sa place.

On va profiter de l'Exposition pour créer un « Parc des Sports » ; c'est parfait et il faut y applaudir. Qu'on y transporte alors le Vélodrome du Parc et qu'on y joigne un élégant « Parc d'Attractions », organisé d'une façon définitive et moderne : nous aurions ainsi une sorte de « Luna Park » ou de « Magic City » ouvert aux forains, qui pourraient s'y établir d'une façon permanente et, par suite, plus sérieuse et plus commode. Le public y trouverait réunies toutes les attractions et, avec les moyens commodes de communication dont on dispose actuellement, les visiteurs seraient nombreux : tout irait donc bien.

Mais, en tout cas, une chose s'impose : notre ville doit cesser d'être un foire perpétuelle ; ce serait là une réputation fâcheuse et peu en faveur de notre bon goût.

Antoine PALLIÈRE,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

Tarif des Parqueteurs

A la suite de pourparlers engagés entre les parqueteurs et la Chambre syndicale, et qui se sont poursuivis avec un sincère désir réciproque d'équité, un nouveau contrat vient d'intervenir, que nous publions intégralement, convaincus d'être utiles aux architectes ; il leur permettra de tenir compte, dans leurs projets, des conditions nouvelles de main-d'œuvre qui, si elles apportent des améliorations au salaire des travailleurs, constituent une plus-value dont la contre-partie doit naturellement être prévue dans les devis.

CHAPITRE PREMIER

Lambourrages.

	Sapin	Chêne
Lambourrages en lambourdes 5/7 pour :		
1. Parquet à l'anglaise de 0,40 de portée et au-dessus	0 30	0 50
Parquet à fougères ou à bâtons rompus :		
2. — de 0,45 de portée inclus et au-dessus	0 30	0 50
3. — de 0,45 de portée à 0,39 inclus	0 35	0 55
4. — de 0,39 de portée à 0,34 inclus	0 40	0 60
5. — de 0,34 de portée à 0,28 inclus	0 45	0 65
6. Parquet de fantaisie pour panneaux de 0,50 de côté	0 40	0 60
7. Parquets de fantaisie pour panneaux de 0,45 de côté	0 45	0 65
8. Les lambourrages pour recevoir une frise d'encadrement, quelle qu'en soit la largeur, donneront lieu à une plus-value de	0 05	0 10
9. Les lambourrages ayant un calage de plus de 0,15 de hauteur, sous la lambourde, donneront lieu à une plus-value de	0 05	0 10
10. Les lambourrages en diagonale donneront lieu à une plus-value, par mètre carré, sur les portées ci-dessus, de	0 10	0 15
11. Lambourrage quadrillé	0 80	1 50
12. Lambourrage quadrillé diagonale	1 40	2 "
13. Lambourrages en tras 7/8 donneront lieu à une plus-value de	0 05	0 10

CHAPITRE II

Pose.

	Chêne	Pitchpin	Sapin
14. Plancher chêne en lames de 0,80 et au-dessus posé sur lambourrage ou sur solives	0 70	" "	" "
15. Plancher chêne coupé par les mécaniques, quelles qu'en soient les longueurs, bouveté par bout ou non	0 65	" "	" "
16. Plancher pitchpin, pin et sapin, posé sur lambourrages ou solives et affleurage des joints des bouts	" "	0 40	0 40
Les mêmes posés sur solives avec fourrures rapportées donneront lieu à une plus-value de	0 15	0 10	0 10
17. Les planchers n'atteignant pas 0,80 de long, coupés par l'ouvrier, donneront lieu à une plus-value de	0 10	" "	" "
18. Les planchers qui sont rainés par bout par l'ouvrier pour recevoir une baguette en fer, donneront lieu, par mètre superficiel, à une plus-value de	0 15	" "	" "

Parquets à fougères ou à bâtons rompus.

	Chêne	Pitchpin
19. Portée de 0,45 inclus et au-dessus	0 75	0 75
20. Portée de 0,45 à 0,39 inclus	0 80	0 80
21. Portée de 0,39 à 0,34 inclus	0 90	0 90
22. Portée de 0,34 à 0,28 inclus	1 05	1 05
23. Les parquets à fougères retournés au milieu		

de la pièce donneront lieu à une plus-value de	Chêne	Pitchpin	
	0 20	0 20	
24. Parquets fougères ou bâtons rompus, fabriqués sur place dans des frises pour rangs murailleurs le mètre superficiel.	0 60	» »	

Parquet de fantaisie.

25. En panneaux de 0,50 de côté	1 40		
26. En panneaux de 0,45 de côté	1 45		

CHAPITRE III

Encadrements.

27. Tous les parquets qui seront entourés d'une frise, quelle qu'en soit la largeur, prendront une augmentation, sur toute la surface de la pièce, par mètre superficiel, de	0 20		
Les cadres pour les bouches de chaleur seront payés à la pièce, lambourrage compris :			
28. Pour celles carrées	1 »		
29. Pour celles hexagones ou octogones	2 »		
Les trainasses de calorifère seront payées au mètre linéaire et mesurées de chaque côté de la plaque, lambourrage compris le mètre linéaire.	0 15		
30. Les encadrements à échelle et toutes autres fantaisies seront traités de gré à gré	obs.		

CHAPITRE IV

Vieux parquets.

Les vieux parquets déposés et reposés sur le même lambourrage redressé et recalé seront payés comme suit :

31. Planchers chêne, lames droites	1 35		
32. Parquets à fougères ou à bâtons rompus	1 85		
33. Parquets à panneaux de 1 m. de côté	1 85		
34. Parquets à panneaux de 0,45 à 0,50 de côté	2 10		
35. Equarrissage et rainage de vieux panneaux	1 »		
36. Dépose des parquets hors de service, compris lambourrage	0 15		
37. Dépose pour être réemployés, compris l'arrachage des clous, mais non le décrochage des lames, le mètre superficiel	0 30		
38. Le chapitre III du présent tarif, relatif aux encadrements, sera applicable aux vieux parquets comme aux parquets neufs	obs.		
39. Pour reposer de vieux parquets sur lambourrages neufs, réduction sur les prix ci-dessus de 0 fr. 10 par mètre (les lambourrages étant payés à leur série)	obs.		

CHAPITRE V

Travaux à l'heure.

Les travaux à l'heure seront payés :

40. Le jour	0 80		
41. La nuit	1 20		
42. Les travaux aux pièces exécutés la nuit seront augmentés de 25 pour 100	obs.		
43. Les heures de nuit seront comptées de 8 heures du soir à 6 heures du matin	obs.		

CHAPITRE VI

Replanissage.

44. Affleurage à la pose de parquets neufs.	Chêne	Pitchpin	Sapin
	0 20	» »	» »
<i>Râclage après peinture.</i>			
45. Parquet à fougères ou à bâtons rompus	0 40	0 40	» »
46. Plancher chêne ou pitchpin	0 40	0 40	» »
47. Parquet à panneaux	0 55	» »	» »
48. Rabotage de plancher sapin	» »	» »	0 55
49. Vieux parquet chêne ou pitchpin	0 45	0 45	» »
50. Vieux parquet à panneaux	0 65	» »	» »
51. Rabotage de vieux sapin	» »	» »	0 65

Dans les râclages d'escalier, chaque

marche et sa contre-marche seront comptées au double de leur surface. Chêne Pitchpin Sapin obs. obs. obs.

Travaux à l'heure.

Le jour	0 85	» »	» »
La nuit	1 30	» »	» »
Les heures de nuit seront comptées de 8 heures du soir à 6 heures du matin	» »	» »	obs.
Les travaux aux pièces exécutés la nuit seront augmentés de 25 pour 100	» »	» »	obs.

CHAPITRE VII

Clauses et conditions.

Tous les travaux énoncés au présent tarif seront mesurés au mètre superficiel.

Les foyères, les bouches de chaleur et les trainasses de calorifère ne seront pas déduites dans le métré.

Pour le lambourrage et la pose des parquets, il sera fourni par l'entrepreneur : l'établi, le valet, les pointes.

Tous les bois et accessoires seront rendus à pied-d'œuvre et déchargés par le parqueteur.

Il ne sera pas dû des déplacements dans un rayon de 4 kilomètres en dehors de la commune de Lyon ni sur toute l'étendue de la commune de Villeurbanne.

A partir de cette distance, il sera alloué 25 pour 100 pour frais de déplacement.

Tous les travaux non mentionnés dans le présent tarif se traiteront de gré à gré.

Le présent tarif sera applicable à dater du 1^{er} octobre 1913.

Les travaux en cours d'exécution à cette date seront payés selon les conventions entre patrons et ouvriers.

Remise à M. Edouard BISSUEL

de la Médaille de la Société Centrale des Architectes Français.

Le 28 juin dernier, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, la Société Centrale des Architectes de France distribuait, en séance de clôture de son Congrès annuel, les récompenses décernées par son Jury d'architecture privée.

La plus haute de ces récompenses, la médaille d'or de la fondation Guérinot, « destinée à un architecte français faisant partie ou non de la Société Centrale, et qu'une carrière de labeur, de talent et d'honorabilité aura désigné pour cette haute récompense », était attribuée à notre concitoyen, l'architecte Edouard Bissuel.

Nul mieux que lui ne répondait aux intentions du fondateur, et tous ceux qui le connaissent s'associent pleinement aux paroles de M. Jacques Hermant, rapporteur du Jury : « Le plus bel éloge que je puisse faire de M. Edouard Bissuel, c'est de lui rendre ici ce témoignage que nous n'avons trouvé nulle trace dans sa carrière d'un acte quelconque ayant pu provoquer les susceptibilités d'un confrère ou nuire aux intérêts d'un autre. »

Il fut au contraire animé du plus grand dévouement pour la cause de sa profession et dépensa une grande partie de sa longue et belle carrière de quarante-trois ans d'exercice dans les fonctions si actives où l'appelèrent la confiance de ses confrères, soit comme secrétaire adjoint, trésorier, vice-président et président de la Société Académique d'Architecture de Lyon, soit comme vice-président, président et président d'honneur de l'Association Provinciale des Architectes Français, vice-président de la Société de Défense mutuelle et enfin membre du Conseil et vice-président de la Société Centrale des Architectes Français.

Malheureusement, son état de santé ne lui permit pas de recevoir à Paris la récompense de ce labeur ininterrompu, et la Société Académique d'Architecture de Lyon décida de lui remettre elle-même la médaille d'or de la fondation Guérinot.

C'est pourquoi, vendredi dernier, dans la cour du Palais Saint-Pierre, au milieu de ces portiques qui ont vu éclore tant de vocations artistiques, devant le monument de son illustre maître Gaspard André, une assistance recueillie d'architectes lyonnais, à la tête desquels se trouvaient M. Chomel, président en exercice, MM. Pascalon, Desjardins, Roux-Meulien, Claudius Porte, Cahuzac, Rogniat, anciens présidents, écoutait les paroles suivantes, d'un sentiment si élevé, que M. Chomel adressait à son estimé doyen :

Cher et très vénéré Confrère,

Par un sentiment de délicatesse exquise, vous avez voulu laisser à vos confrères de la Société Académique le soin et la joie de vous remettre, au nom de la Société Centrale des Architectes Français, la grande médaille d'or de la Fondation Guerinot.

Par le fait, vous les associez à l'honneur qui vous est si justement échu. L'empressement qu'ils ont mis à venir s'acquitter de cette mission montre à quel point ils vous sont reconnaissants !

En choisissant cette enceinte pour notre fête de famille, nous avons voulu marquer d'une date nouvelle notre noble histoire de l'Art Lyonnais.

L'aile du temps a effleuré ces vieilles pierres, tout en respectant les noms glorieux dont elles portaient l'inscription. Avec le même soin jaloux, l'autique monument conservera la mémoire de celui que nous lui confions aujourd'hui.

Ce témoin impassible dira aux générations à venir, qu'en ce siècle de lutte opiniâtre, de surenchère jalouse, un enfant de la cité a été acclamé par ses pairs, également épris d'idéale beauté, comme le digne descendant des Philibert Delorme, des Simon Maupin, des Delamonce, des de Gérando et de tant d'autres dont la chaîne, de pur métal, grâce à Dieu, ininterrompue jusqu'à nous, forme l'éclatante parure de notre corporation !

Autour de nous, je vois ces portiques se remplir des ombres légères de tous ceux qui ont honoré notre ville et qui viennent vous faire cortège. Comme ces ombres dont parle Dante au IX^e chant de *la Divine Comédie*, elles se faufilent, silencieuses, se congratulent en des gestes charmants et, souriantes, se penchent sur votre front, heureuses de rencontrer un ami de leurs pensées.....

Et planant au-dessus de cette foule impalpable, dans son bronze glorieux, la franche figure de notre cher et grand Gaspard André qui acquiesce, du regard, au succès de son vieil ami.

Avec lui, vous avez bataillé pour toutes les bonnes causes. Aujourd'hui qu'elles sont gagnées, il partage votre joie et son bon sourire prouve assez qu'il n'est pas jaloux !

La tradition continue !...

Tout, ici, est souvenir, invocation du passé, symbolisme !

Ici, vous connûtes les joies de l'école et de la bonne camaraderie; ici, vous eûtes vos premiers succès; ici, la Société Académique vous reçut dans son sein; ici, elle vous nomma son président !...

Ici, enfin, à défaut d'une couronne civique, elle vous remet une médaille d'or, symbole de la pureté de votre vie, de la beauté de votre pensée, de la bonté rayonnante de votre cœur.

Permettez-moi, pour finir, d'associer à votre succès, la bonne et souriante compagne de votre existence, la femme supérieure, la mère admirable qui sut former des hommes à l'égal de celui qu'elle a aimé et servi avec autant de dévouement que de tendresse !...

Au nom de tous les Architectes français, je vous remets, mon cher Maître, la médaille d'or de la fondation Guerinot.

A cette si délicate allocution, saluée par les applaudissements de tous les assistants, M. Edouard Bissuel répondit :

Mes chers Confrères,

Je ne sais comment vous remercier de cette fête familiale.

Vous avez choisi le jardin du Palais Saint-Pierre, de notre école des Beaux-Arts dont nous sommes tous sortis; le monument de G. André, un camarade, un maître de notre art, qui m'honora de son amitié.

Croyez bien que j'apprécie et que je ressens vivement toute la délicatesse des sentiments qui vous ont inspirés.

Vous avez pensé que G. André donnerait à cette fête intime un reflet spécial.

Je suis profondément touché de ce témoignage d'estime et de sympa-

thie; il double le module de la médaille que le Congrès de la Société Centrale vient de me décerner.

C'est de tout mon cœur que je vous remercie, mes chers Confrères de la Société Académique d'Architecture, et que je remercie tout particulièrement son vaillant président, M. Chomel.

M. Bissuel ajouta encore avec émotion quelques mots partis du cœur à l'adresse de son ami Gaspard André, dont l'image et le souvenir, ainsi que l'avait exprimé M. Chomel, dominaient cette intime réunion.

Les assistants se séparèrent alors, après avoir serré les mains du Maître si sympathiquement estimé, et emportant, pour les soutenir au milieu des soucis et des tracasseries des affaires, une impression vivace de cette cérémonie et le réconfortant exemple d'une belle carrière, ainsi que des pures et douces satisfactions qui viennent la couronner.

LE SYSTÈME TAYLOR

Il est beaucoup question depuis quelque temps, dans le monde du travail, d'une méthode importée d'Amérique, et maintenant connue sous la dénomination de système Taylor, du nom de son inventeur, qui la considère comme applicable à toutes les industries.

Celui-ci ayant fait la constatation qu'il y a chaque jour un gaspillage énorme d'énergie et d'efforts humains, par maladresse et manque de méthode, s'est ingénié à les économiser, ou plutôt à les utiliser sans déperdition. Les résultats de ses observations et les méthodes qu'il a cru pouvoir en induire sont formulés dans un ouvrage ayant pour titre : *Principes d'organisation scientifique des usines* (1), principes qui, par extension, peuvent s'adapter à presque tous les cas où la main-d'œuvre intervient.

Le cadre de cette publication ne nous permet pas d'entrer dans les considérations sociales ou philosophiques qu'entraînerait l'application généralisée d'un tel système; nous nous bornerons à exposer les résultats obtenus dans le cas spécial de la pose des briques; mais, au préalable, nous résumerons brièvement la biographie de l'inventeur dudit système.

**

La vie de Frédéric-Winslow Taylor offre un bel exemple de travail et son succès est tel qu'il excite partout l'admiration et s'entoure déjà de légendes. Né d'une famille aisée, il poursuit, jusqu'à dix-huit ans, des études qu'une maladie d'yeux le force à interrompre. Il fait alors connaissance avec l'atelier et, tout en travaillant manuellement, il complète son instruction dans les cours du soir. Il est tour à tour apprenti modeleur, manœuvre, magasinier, contremaître, chef de bureau d'études, ingénieur en chef, enfin directeur d'établissements métallurgiques. Son invention, avec White, des aciers à coupe rapide révolutionnera la mécanique.

Actuellement âgé de cinquante-sept ans, il a donc une carrière industrielle de trente-neuf ans, sur lesquels il a poursuivi pendant vingt-cinq années, avec patience et méthode, les recherches scientifiques qui l'ont amené à perfectionner le rendement des ateliers métallurgiques. Le voilà, de ce fait, en possession d'une théorie qui, *a priori*, peut ne pas paraître nouvelle, mais qui, en somme, depuis qu'il lui a donné des applications rationnelles, semblerait devoir être aussi appréciée du travailleur que de l'employeur, puisque, suivant l'expression même de Taylor, « il faut apprendre à l'ouvrier à mieux utiliser ses efforts, et le payer davantage »; d'un côté, diminution de la peine, donc meilleur rendement dans le travail, et comme conséquence, salaire plus élevé; de l'autre, prix de revient moindre et bénéfices supérieurs, permettant néanmoins de réduire les prix pour le consommateur.

¹ *Principes d'organisation scientifique des usines*, par F.-W. Taylor, traduction de Jean Roger, avec préface de Henry Le Châtelier. — Prix : 4 francs.

Voici maintenant l'exposé sommaire de la méthode qui permet d'atteindre à ce résultat :

Décomposer un travail en ses mouvements élémentaires, en se plaçant dans les conditions rationnelles et en éliminant les gestes inutiles ;

Mesurer les temps correspondants à ces mouvements.

Bien entendu, l'étude scientifique préalable à l'application de cette méthode devra avoir déterminé l'allure normale pouvant être continuée pendant des années sans qu'il y ait surmenage. Dans l'application, on devra faire alterner judicieusement les moments d'effort et les moments de repos.

**

Il est bien entendu que les exemples exposés par Taylor dans son ouvrage ne sont pas des modèles à copier servilement. Il met d'ailleurs le lecteur en garde contre la tendance qu'il pourrait avoir à confondre le mécanisme de l'organisation scientifique avec son essence, sa philosophie. Pour être appliquée de façon générale, la méthode demanderait pour chaque cas particulier des études aboutissant à l'établissement de formules mathématiques exprimant les lois obtenues, comme il a pu le faire dans le domaine de l'industrie métallurgique qui lui était le plus familier, ou dans la pose des briques, dont l'illustration nous donne les résultats suivants, d'après les observations d'un des partisans du système :

« Après une étude détaillée de chacun des mouvements du poseur de briques, M. Gilbreth détermina la position exacte que doivent occuper les pieds de l'ouvrier par rapport au mur, à l'auge, au tas de briques, de façon à lui éviter de déplacer ses pieds. Il étudia la hauteur la plus favorable pour l'auge et les briques et fit construire un échafaudage portant une table où les matériaux sont placés de telle sorte que les mouvements inutiles soient supprimés. A mesure que le mur monte, ces échafaudages sont réglés par un homme chargé uniquement de ce travail. Le poseur est ainsi dispensé de l'effort consistant à se baisser pour prendre une brique ou du mortier, et à se redresser ensuite.

« D'autre part, les briques, une fois déchargées, sont triées et placées sur leur meilleur bord, ce qui évite au poseur de retourner la brique en tous sens avant de la poser. Enfin, en employant un mortier assez liquide, les briques peuvent être enfoncées à la profondeur convenable, par une simple pression de la main, sans qu'il soit nécessaire de les frapper de quelques coups de truelle.

« Avec cette méthode, le nombre des mouvements nécessaires pour poser une brique est réduit de 18 à 5, et parfois à 2. M. Gilbreth a obtenu un rendement de 350 briques par homme et par heure, au lieu de 120. »

**

On peut juger par ces quelques lignes qu'un tel changement dans le système de la production, qu'il s'agisse de ce genre de travail ou de tel autre, demandera, de par sa nature même, un temps assez long pour se généraliser et pénétrera difficilement dans les petits ateliers ou les chantiers de peu d'importance.

Mais si les ouvriers y reconnaissent une meilleure utilisation des facultés de chacun dans une spécialisation et l'obligation d'un travail sérieux basé sur des procédés scientifiques déterminant bien leur part de responsabilité ; s'ils considèrent comme réels les avantages matériels de salaires plus élevés et des produits de consommation meilleur marché, il y a, d'autre part, à tenir compte de la psychologie du travailleur qui n'accepte les changements dans les méthodes de travail qu'au fur et à mesure qu'il peut vérifier que, sous l'apparence des avantages qu'ils lui apportent, ils ne sont pas dirigés contre lui. Or, à ce point de vue, le système Taylor a un grave défaut : il permet, en outre, à l'industriel de réaliser des bénéfices plus élevés.

CARNUTENSIS.

Monument Funéraire à Villeurbanne

L'architecture funéraire, par sa destination, ne se prête que modérément aux dérogations à la symétrie ; c'est ce qui explique que la plupart des monuments qui peuplent les cimetières restent dans une assez habituelle banalité et diffèrent les uns des autres, non par l'agencement des lignes, mais seulement par leur plus ou moins riche ornementation.

Il existe dans les grandes nécropoles des villes importantes



MONUMENT FUNÉRAIRE A VILLEURBANNE

des monuments d'une riche somptuosité, mais ils ne sont pas seuls dignes d'intérêt : en parcourant nos cimetières, où l'architecture funéraire semble trop souvent du domaine exclusif du marbrier, qui répète presque sans variantes un modèle pour ainsi dire commercial, il arrive de rencontrer des monuments de conception originale et d'une calme simplicité, qui contraste heureusement avec l'ostentation si déplacée dans le champ du repos.

Tel est le tombeau de la famille Berlie-Régny, que nous avons remarqué au cours d'une visite au cimetière de Villeurbanne, et comme la *Construction lyonnaise* tient à donner des spécimens variés des manifestations architecturales modernes de la région, nous avons obtenu l'autorisation de le reproduire ici.

L'ordonnance en est d'une sobriété qui n'a rien d'austère, et ce qui a particulièrement retenu notre attention, c'est que, contrairement à ce qui est généralement recherché, ce monument est conçu avec une absence voulue de symétrie qui lui donne un caractère bien personnel.

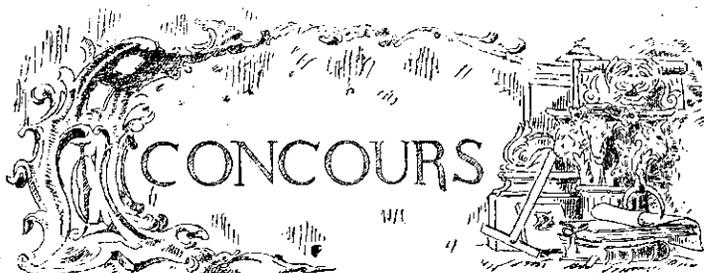
M. Santu, architecte, a, dans son étude définitive, tiré le

meilleur parti du croquis de M. Berlie, dont on reconnaît toujours l'originalité.

L'exécution a été confiée à M. Pilot aîné.

L'intérêt de ce monument, d'une grande simplicité, n'est pas disséminé, il est tout entier concentré dans le portique, drapé d'un voile sur les plis duquel se détachent le symbole chrétien et une palme de bronze figurant la récompense espérée de ceux dont la vie a été guidée par le devoir et l'amour du bien. L'ensemble est parfaitement en harmonie avec l'idée exprimée par le mot *Par* gravé entre les deux colonnes : la paix et le repos pour ceux que nous avons perdus.

Henri SOILLU.



LYON

CONCOURS DE FAÇADES DE MAISONS CONSTRUITES EN 1911-1912 ET 1913

La Mairie de Lyon donne communication du concours de façades et de devantures de magasins, ouvert entre architectes et propriétaires, pour les façades des maisons et les motifs décoratifs pouvant contribuer à l'embellissement de la Ville et construits à Lyon en 1911, 1912 et 1913. Pourront également être primés les propriétaires de devantures de magasins.

Nos lecteurs trouveront, dans le numéro du 16 juin de *la Construction Lyonnaise*, le détail du programme et les conditions de ce concours, pour lequel les demandes de participation devront être adressées à la mairie de Lyon, le 31 mars 1914, délai de rigueur.

ROMANS ET BOURG-DE-PÉAGE

CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne commune de Romans et de Bourg-de-Péage (Drôme) a l'intention de faire construire un hôtel pour cette institution.

Les municipalités de ces deux villes ont, dans cette intention, décidé d'ouvrir prochainement un concours public et demandé à la S. A. D. G. de leur fournir des indications nécessaires pour son organisation et l'élaboration du programme.

MARSEILLE

HÔPITAL NORD

Un concours va être ouvert à Marseille, entre tous les architectes français, pour la construction d'un hôpital Nord, devant comprendre 600 lits. Nous en ferons connaître le programme dès qu'il aura été publié.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Admission à l'École des Beaux-Arts de Paris.

Sont reçus définitivement à l'École des Beaux-Arts de Paris, MM. CROZAT et TARPIN, de l'École régionale d'Architecture de Lyon, avec les numéros 19 et 22 du classement général. Signalons qu'à cette session un autre élève seulement d'une École régionale a été admis, et que, pour la première fois, c'est une femme, Mlle Billard de Rouen, avec le numéro 34.

Les succès de nos compatriotes.

Au concours organisé entre architectes par le Ministère de l'Intérieur en vue de la construction de l'établissement natio-

nal de bienfaisance Dufresne-Sommeiller, nos compatriotes MM. DELAVAL, architecte à Lyon, et RAILLON, architecte à Annecy, viennent d'obtenir la deuxième prime, pour le projet qu'ils avaient présenté en collaboration. Nous sommes heureux de les féliciter pour ce beau résultat.

Vente de terrain domanial.

Samedi 19 juillet 1913, 2 heures, Préfecture, vente aux enchères publiques, en un lot, d'une parcelle de terrain propre à la construction, d'une superficie de 1.290 mètres carrés 79 décimètres carrés environ, limitée : au nord, par la rue Victor-Lagrange, sur une longueur de 40 mètres environ ; à l'est, par un terrain appartenant à l'État ; au sud, par un terrain appartenant à M. Plissonnier ; à l'ouest, par le quai de la Vitriolerie, sur une longueur de 25 mètres 36 centimètres environ. -- Mise à prix : 30.980 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon, et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Syndicat des Maîtres serruriers de la région lyonnaise.

Le dernier numéro de *la Construction Lyonnaise* a publié le palmarès du sixième concours annuel d'apprentis serruriers. A cette occasion, le Syndicat des Maîtres serruriers de la région lyonnaise, dont le siège est maintenant 5, rue de Jussieu, nous prie d'adresser ses plus vifs remerciements, pour l'intérêt que, par leur présence, elles ont témoigné à son œuvre, aux personnalités que nous avons citées, ainsi qu'à : MM. Chomel, président de la Société Académique d'Architecture ; Pansu, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; Solle, président, et Morel, membre du Conseil des prud'hommes ; Gohier, président de la 198^e Société de secours mutuels des ouvriers serruriers ; ou qui s'étaient fait excuser : MM. les sénateurs Beauvisage et Vermorel, les députés Augagneur, Bender, Bonnevey, Justin Godart, Mariotton et Rognon, les conseillers généraux Paul Duquaire et Faurax ; M. Besse, membre du Conseil supérieur du travail.

Les maisons à bon marché des Hospices.

Le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a adopté le devis descriptif dressé par MM. Cateland frères, architectes, s'élevant à la somme totale de 320.000 fr., ainsi que la soumission souscrite par M. Clet, entrepreneur, des travaux à exécuter pour la construction d'habitations hygiéniques à bon marché à édifier dans Lyon, rue de la Madeleine, rue du Repos et rue Saint-Lazare ; on a pu voir, au dernier Salon, les projets des jeunes architectes classés premiers, ainsi que *la Construction Lyonnaise* l'annonçait dans son numéro du 1^{er} février, au concours ouvert l'an passé.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — M. Brunet, conducteur des ponts et chaussées, à Gex, a dressé un projet, dont le montant atteint 45.000 fr., pour la construction, à *Coupy*, d'un réseau d'égouts.

ALLIER. — Une somme de 15 à 20.000 francs est affectée, par la ville de *Montluçon*, aux travaux d'aménagement d'un cours complémentaire de garçons à l'école des Conches.

ALPES-MARITIMES. — Le Conseil municipal de *Grasse* a accepté les conditions financières imposées par l'État pour la construction du groupe scolaire de Saint-Mathieu. D'autre part, en vue de l'augmentation de la garnison, le Conseil a pris les décisions suivantes : des travaux d'aménagement seront exécutés aux bâtiments de l'ancien collège, 50.000 fr. ; l'immeuble Warick sera loué aux autorités militaires ; une subvention de 150.000 francs est offerte comme part contributive de la Ville aux frais de construction des nouveaux pavillons à la caserne ; ces derniers travaux sont évalués à

525.000 francs. Un emprunt de 1 million est voté pour les travaux ci-dessus et les suivants : agrandissement des écoles de garçons, environ 80.000 francs ; chemin de Saint-Antoine, 20.000 francs ; water-closet, 20.000 francs ; plan régulateur et d'alignement en prévision de la rue Centrale, 40.000 francs. Couverture du Rossignol. Déplacement du lavoir de la Foux. Création de terrasses, avenue Thiers. Boulevard reliant la place Martelly aux boulevards Thiers et Gambetta. Pont reliant les Cordeliers à la place Martelly, environ 310.000 francs. Construction d'un groupe scolaire au quartier de Rioublanquet.

CÔTE-D'OR. — Le Conseil municipal de *Dijon* a accepté un don de 37.000 francs pour le redressement de la rue Gagneaux. Un emprunt de 500.000 francs est voté pour le pavage des rues à grande circulation.

DOUBS. — Le service vicinal a établi, pour la reconstruction du pont sur le Doubs à *Hauterive-la-Fresse*, un projet comportant : terrassements, maçonnerie et chaussée, 7.476,18 ; tablier métallique, 12.436 fr. 14. — La commune de *la Rivière* affecte une somme de 1.300 francs à la construction d'un abri pour la bascule. — M. Chopard, architecte à Saint-Mandé (Seine), chargé par la commune du *Russey* de la construction d'un bureau de poste, a établi ses plans et devis s'élevant à 25.967 fr. 36. — M. Eugène Réess, architecte à Montbéliard, a dressé plans et devis s'élevant à 6.905 fr. 25 pour la construction d'une mairie à *Autechoux* et réparations au logement de l'instituteur.

DRÔME. — La construction d'une école primaire supérieure de garçons à *Die* est prévue avec une dépense de 140.000 francs environ.

HAUTE-LOIRE. — M. Rouchon, architecte municipal d'*Ys-singeaux*, a été chargé de préparer un projet pour la construction d'un bureau d'octroi dans cette ville.

ISÈRE. — La commune de *Theys* va faire procéder aux travaux d'adduction d'eau potable.

PUY-DE-DÔME. — M. Sauvanet, ingénieur agricole, a établi un projet pour l'adduction d'eau potable à *Brassac-les-Mines*.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Des réparations vont être effectuées au groupe scolaire d'*Azé*, d'après le projet établi par M. Sallé, architecte à Mâcon, et s'élevant à 2.172 francs. — Une somme de 3.000 francs est affectée par la commune de *Cussy-en-Morvan*, pour réparations aux écoles et à l'église. — M. Richon, architecte à Etang-sur-Aroux, est chargé du projet de construction d'une école mixte à *Saint-Symphorien-de-Marmagne*. — M. Blanc, architecte à Tournus, a dressé un projet s'élevant à 5.895 francs, pour l'établissement à *Uchizy* d'une conduite d'eau et d'un abreuvoir. — Des réparations à l'école de filles de *Saint-Firmin*, entraînant une dépense de 1.300 francs, vont être exécutées sous la direction de M. Servy, architecte au Creusot.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
11 Juillet 1913		
Cuivre en lingots affine	190 »	195 »
— en planche rouge	230 »	235 »
— — jaune	200 »	205 »
Etain Banca en lingots	520 »	525 »
— Billiton et détroits en lingots	510 »	515 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	56 »	57 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	63 50	64 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	56 »	57 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	77 »	78 »
— — Autres marques	76 »	77 »
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	260 »	» »
— laminé	570 »	» »
Fer lamine 1 ^{re} classe	23 50	24 »
Fer à double T. AO	23 »	23 50
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	24 50	25 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Juin au 5 Juillet 1913

Boulevard du Nord, 19 bis. Villa. Propr., M. Baverey, y demeurant. Arch., M. Cuny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Rue des Ecoles. Agrandissement d'un bâtiment. Propr., MM. Atuyer, Bianchini et Ferrier, y demeurant. Entrep., M. Jaugot, rue Servient, 18.

Impasse de la Tour, 34. Maison. Propr., M. Mazaleigue, rue Béchévelin, 111.

Chemin Saint-Maximin, 19. Atelier. Propr., M. Bodecher, rue Paul-Bert, 275. Entrep., M. Enselme, cours de la République, 64, à Villeurbanne.

Rue Constant. Salle de conférences. Propr., M. Fayolle, rue Charles-Richard, 48. Arch., M. Martinon, avenue de Saxe, 129.

Chemin de Choulans, 79. Bâtiment. Propr., Refuge Saint-Michel, rue des Macchabées, 69. Arch., M. Benoît, quai de Bondy, 2.

Impasse Henri. Maison. Propr., M. Sarrey, grande rue de la Guillotière, 128. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Chemin des Pins, 179. Bâtiment. Propr., M. Descombes, y demeurant. Arch., M. Nevière, rue Saint-Antoine, 36.

Rue Valansaut, angle de la route d'Heyrieux. Maison. Propr., M. Perroton, rue Valansaut, 17. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Chemin de Villon prolongé, 116. Trois maisons. Arch.-propr., M. Cumin, route de Vénissieux, 39.

Rue Dugas-Montbel, 32. Exhaussement d'un immeuble. Propr., MM. Hugonnot et Amouroux, rue du Bœuf, 32.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 22 juin. — *Mairie d'Ampuis.* — Travaux communaux. 1^o Construction d'une école enfantine au hameau du Verinay. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 6.658 fr. 13. Adjud., M. Bourdier, rue Clémentine, à Vienne (Isère), 1 p. 100 de rabais. — 2^o lot. Charpente, menuiserie, serrurerie. Montant, 5.185 fr. 07. Adjud., M. Rallaud, à Loire, 1,21 p. 100 de rabais. — 3^o lot. Plâtrerie, fumisterie. Montant, 2.019 fr. 12. Adjud., M. Perrotton, à Ampuis, 2 p. 100 de rabais. — 2^o Aménagement du bureau de poste. Montant, 3.987 fr. 80. Adjud., M. Lagnier, à Condrieu, 6 p. 100 de rabais.

Rhône. — 27 juin. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour travaux de menuiserie des abattoirs de la Mouche. Montant, 22.500 fr. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 1,55 p. 100. — Panau, 5 p. 100. — Association des ouvriers menuisiers de Lyon et de la banlieue, 9 p. 100. — Charbonnier, 10 p. 100. — Martin et Cie, 11 p. 100. — Adjud., MM. Petit et Chatagnon, 70, rue Rouget-de-l'Isle, Saint-Etienne (Loire), 20,60 p. 100 de rabais.

Rhône. — 29 juin. — *Mairie de Saint-Igny-de-Vers.* — Aménagement de l'ancien bâtiment des Sœurs en école de filles avec classe enfantine. Montant, 11.800 fr. Soumissionnaires : MM. Billiot, 9 p. 100. — Briaud, 11,20 p. 100. — Guillebaud, 12 p. 100. — Grandjean, 9,25 p. 100. — Lavenir, 13,10 p. 100. — Michel, 5 p. 100. — Plazanet, 12 p. 100. — Adjud., M. Dessaigne, à Villefranche-sur-Saône, 14,10 p. 100 de rabais.

Rhône. — 1^{er} juillet. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'un égout du 2^e type, sous le chemin du Moulin-à-Vent à Gerland. Evaluation, 19.590 fr. Soumissionnaires : Société « l'Abeille laborieuse », 5 p. 100. — MM. Canque, 6 p. 100. — Duret, 15 p. 100. — Védriue, 16,05 p. 100. Adjud., M. Dubiau, 31 avenue Berthelot, à Lyon, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un égout sous le chemin de l'Ordre. Montant, 2.723 fr. Soumissionnaires : MM. Duret, 3 p. 100. — Canque, 6 p. 100. — Leblanc, 7 p. 100. — Dubiau, 7 p. 100. — Société « l'Abeille laborieuse », 15 p. 100. — Adjud., M. Védriue, 17, rue Voltaire, à Lyon, 16,05 p. 100 de rabais.

Rhône. — 8 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Dugas-Montbel et Gilbert. Montant, 12.677 fr. 75. Adjud. M. Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue de la Part-Dieu, entre l'avenue de Saxe et le cours de la Liberté. Montant, 17.438 fr. Soumissionnaires : MM. Canque, 5 p. 100. — Monin, 6 p. 100. — Adjud., M. Biguet, avenue Thiers, 126, à Lyon, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Rabelais, entre la rue de Vendôme et l'avenue de Saxe, rue Villeroi, entre les rues Moncey et Saint-Jacques ; pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Garibaldi, entre les rues Paul-Bert et Cité-Part-Dieu. Montant, 23.021 fr. 70. Soumissionnaires : MM. Monin, 6 p. 100. — Canque, Conord, 7 p. 100. — Adjud., M. Biguet, 8 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon, rue Dorée, entre l'avenue du Doyenné et la rue Bellière ; rue Bellière, entre les rues du Doyenné et des Prêtres ; rue du Vieil-Renversé, entre la rue du Doyenné et la place Benoît-Crépu ; rue des Basses-Verchères, entre la rue Saint-Alexandre et le chemin de Choulans. Montant, 10.587 fr. Soumissionnaire : M. Canque, 1 p. 100. — Adjud., M. Monin, rue Pelleier, 7, à Villeurbanne, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, boulevard des Brotteaux, entre le cours Lafayette et la rue Robert. Montant, 15.211 fr. Soumissionnaires : M. Desfaches, prix du devis. — MM. Monin, 6 p. 100. — Canque, 7 p. 100. — Conord, 8 p. 100. — Adjud., M. Biguet, 11 p. 100 de

rabais. — 7^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Bugeaud, entre le boulevard des Brotteaux et la rue Masséna; rue Malesherbes, entre la rue d'Helvétie et l'avenue du Parc. Montant, 16.687 fr. Soumissionnaires : M. Desflaches, prix du devis. — MM. Canque, Conord, 7 p. 100. — Biguet, 9,25 p. 100. — Adjud., M. Monin, 10,05 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Construction de chaussées en pavés d'échantillon de granit, aux abords de la mairie du VII^e arrondissement, place Jean-Macé et rue Parmentier. Montant, 14.439 fr. Soumissionnaire : M. Monin, 5 p. 100. — Adjud., M. Biguet, 9 p. 100 de rabais.

Ain. — 15 juin. — *Mairie de Mézeriat.* — Construction d'égouts, de trottoirs et caniveaux dans la traverse du bourg. Montant, 29.066 fr. 17. Soumissionnaires : MM. Gallet père et fils, 1 p. 100. — Rousseau, 1 p. 100. — Ecochard, 5 p. 100. — Meillaud, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Buiron, prix du devis. — MM. Duboisset, 2 p. 100. — Rigaud, 3 p. 100. — Guillebaud, 4 p. 100. — Adjud., M. Pernodat, à Mézeriat, 5 p. 100 de rabais.

Ain. — 21 juin. — *Mairie de Bourg.* — Entretien et construction des trottoirs et dallage en asphalte pendant cinq ans. Soumissionnaires : « L'Asphalte », 5 p. 100 d'augmentation. — Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre, 5 p. 100. — Adjud., M. Blanc, 64-66, rue de la Montat, à Saint-Etienne (Loire), 11 p. 100 de rabais.

Ain. — 8 juin. — *Mairie d'Arbent.* — Construction d'un groupe scolaire au hameau de Marchon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, etc. Montant, 36.553 fr. 42. Soumissionnaire : M. Curtet, 15 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2^e lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 16.277 fr. 40. Soumissionnaire : M. Bozonnat, 8 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Bouillet, à Oyonnax, prix du devis. — 3^e lot. Serrurerie, gros fers. Montant, 3.074 fr. Soumissionnaire : M. Coulon, 8 p. 100 d'augmentation. — M. Pilain, 1 p. 100. — Adjud., M. Blanc, à Oyonnax, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 5.328 fr. 46. Adjud., M. Crozat, à Martignat, 1 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 1.529 fr. 90. Soumissionnaire : M. Augoyat, prix du devis. Adjud., M. Maillet, à Oyonnax, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Mobilier scolaire. Montant, 2.388 fr. Soumissionnaire : M. Falcot, prix du devis. — Adjud., M. Deschers, à Bourg, 5,50 p. 100 de rabais.

Ain. — 9 juin. — *Mairie d'Oyonnax.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction de fosses septiques. Montant, 8.065 fr. 97. Soumissionnaires : MM. Curtet, 9 p. 100. — Cerretti frères, 10 p. 100. — Billien, 8 p. 100. — Adjud., M. Dedieu, à Oyonnax, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Réparations et restauration au bâtiment servant de salle d'exercices. Montant, 4.149 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Cerretti frères, 1 p. 100. — Billien, 1 p. 100. — Adjud., M. Curtet, à Oyonnax, 2 p. 100 de rabais.

Ain. — 20 juin. — *Mairie de Bourg.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait pour la construction d'un stand n° 1 de 30 mètres, rue de la Citadelle, à Bourg. Lot unique. Terrassements, maçonnerie, ciment armé. Adjud., M. Aimé Duboisset, à Bourg, au prix forfaitaire de 16.353 fr. 70.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 21 juillet, 10 h. 1/2. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un lavoir. Montant, 5.500 fr. — 2^e lot. Construction d'un préau couvert. Montant, 1.900 fr. — Renseignements à la mairie.

Basses-Alpes. — Dimanche 3 août, 2 h. — *Mairie de Montsalier.* — Addition et distribution des eaux de la source de la Molière. Montant, 14.223 fr. 08. Cautionnement, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Forcalquier. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Aragnol, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, avenue Saint-Marc, à Forcalquier.

Drôme. — Samedi 26 juillet, 11 h. — *Mairie de Montélimar.* — Travaux de défense contre les érosions de la rivière du Roubion pour la protection des terrains et ouvrages dépendant du Syndicat du Cros. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements dans les bureaux de M. l'architecte de la ville.

Drôme. — Dimanche 27 juillet, 10 h. — *Mairie de Saint-Jean-en-Royans.* — Travaux de construction d'un hôpital-hospice. Mont., 60.688 fr. 45. A valoir, 6.611 fr. 55. Total, 67.300 fr., non compris le chauffage central, l'aménagement des eaux et le mobilier dont les travaux et les fournitures sont réservés. Cautionnement, 5.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Samedi 26 juillet, 11 h. — *Préfecture.* — 1^{er} Réparations à exécuter à l'école normale d'institutrices de Nîmes. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 2.030 fr. Cautionnement, 230 fr. — 2^e lot. Peinture. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 650 fr. — 3^e lot. Plâtrerie. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e Réparations à exécuter au Palais de Justice d'Alais. 4^e lot. Couverture. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'architecte du département.

Hautes-Alpes. — Lundi 4 août, 11 h. — Serres Parachèvement du réseau des égouts. Montant, 20.900 fr. Cautionnement, 580 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Chaix, agent voyer en retraite. — Renseignements à la préfecture.

Hautes-Alpes. — Pièces le 5 août 1913. — *Génie de Briançon.* — Service des subsistances militaires. Concours de projets pour la passation d'un marché comprenant la fourniture, le transport et l'installation d'un pont-bascule à voiture (force 10.000 kilogrammes) à Mont-Dauphin. — Les personnes désirant prendre part au concours devront adresser les pièces indiquées au

cabier des charges spéciales à M. le sous-intendant militaire à Briançon (3^e service), avant le 5 août 1913, à 5 heures. — Renseignements dans les bureaux de la première sous-intendance militaire à Briançon.

Haute-Saône. — Jeudi 7 août, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux de construction d'un déversoir en amont de chacun des barrages mobiles de Saint-Albin et de Rigny. — 1^{er} lot. Terrassements, 18.387 fr. 61. Ouvrages d'art, 52.472 fr. 64. Total, 70.860 fr. 25. A valoir, 9.139 fr. 75. Total général, 80.000 fr. Cautionnement, 2.400 fr. — 2^e lot. Terrassements, 18.001 fr. 52. Ouvrages d'art, 50.328 fr. 11. Total, 68.329 fr. 63. A valoir, 9.670 fr. 37. Total général, 78.000 fr. Cautionnement, 2.200 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, rue de la Colombine, 16, à Vesoul.

Haute-Saône. — Mardi 22 juillet, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Angirey. — Alimentation du village en eau potable. Montant, 38.035 fr. 54. Cautionnement, 1.900 fr. Frais, 193 fr. 70. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Sauteret, architecte à Dôle. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 29 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — Bonneguète. Addition d'eau potable. Montant, 20.800 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Collonges, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Rumilly, auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Mercredi 30 juillet, 9 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Hôpital-hospice de Thonon-les-Bains. Construction d'un pavillon d'isolement. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments. Mont., 16.523 fr. 67. Cautionnement, 800 fr. Frais, 325 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 4.064 fr. 42. Cautionnement, 200 fr. Frais, 130 fr. — 3^e lot. Ferblanterie, plomberie, vitrerie. Montant, 2.333 fr. 15. Cautionnement, 110 fr. Frais, 100 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 3.429 fr. 78. Cautionnement, 170 fr. Frais, 115 fr. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 3.108 fr. Cautionnement, 150 fr. Frais, 115 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 7.198 fr. 50. Cautionnement, 350 fr. Frais, 180 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 3.938 fr. 48. — Nota. Les travaux suivants : Eclairage électrique, 729 fr. Ameublement, 5.784 fr. Travaux extérieurs, 2.600 fr. Installation du gaz. 200 fr. Installation du chauffage central, 4.500 fr., feront l'objet d'adjudications ultérieures restreintes entre spécialistes. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. Moynat et Monico, architectes à Thonon-les-Bains, auteurs du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 20 juillet, 11 h. — *Mairie d'Epercieux Saint-Paul.* — Construction d'une école mixte à deux classes. Montant, 28.735 fr. 95. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa par M. Félix, architecte à Roanne. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé le 19 juillet, avant 3 heures. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 2 août, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Agrandissement de l'asile de nuit. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 15.559 fr. 44. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Ciments. Montant, 10.012 fr. 68. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 3.090 fr. 39. Cautionnement 300 fr. — 4^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 2.670 fr. 50. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 2.113 fr. 31. Cautionnement 200 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.112 fr. 35. Cautionnement, 400 fr. — 7^e lot. Grosse serrurerie et quincaillerie. Montant, 7.441 fr. 33. Cautionnement, 700 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. l'architecte, directeur du service. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Samedi 26 juillet, 10 h. — *Mairie de Riom.* — Construction de tribunes au champ de courses de la Varenne. Montant, 13.809 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 27 juillet, 2 h. — *Mairie d'Aubière.* — Démolition de l'ancien presbytère. — Renseignements à la mairie.

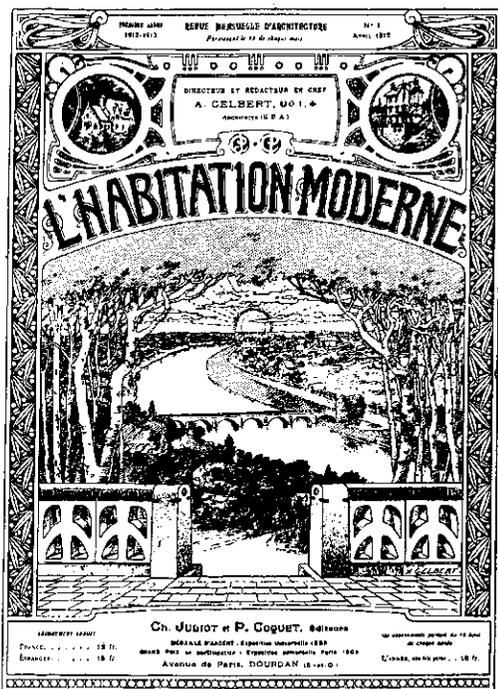
Savoie. — Samedi 26 juillet, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Lanslebourg. Addition et distribution d'eau potable du chef-lieu. Montant, 31.030 fr. 29. A valoir, 4.469 fr. 71. Total, 35.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. Frais, 520 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Anselme, architecte à Aiguebelle. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Samedi 26 juillet, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Construction de préaux, de water-closets, de cours de récréation et de murs de clôture aux écoles du chef-lieu de Grésy-sur-Aix. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 300 fr. Auteur du projet, M. Bertin, architecte à Chambéry. — 2^e lot. Travaux de curage et de régularisation du Grenant, entre le Martinet-Laverdure et son confluent avec le Tiers, commune de la Bridoire. Montant, 13.090 fr. Cautionnement, 400 fr. Frais, 250 fr. Auteur du projet, le Service des ponts et chaussées. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Savoie. — Samedi 2 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-Etienne-de-Cuines. Alimentation en eau potable des hameaux de Monthyon, des Côtes et de la Rochette. Montant, 26.956 fr. 26. A valoir, 4.123 fr. 74. Total, 31.080 fr. Cautionnement, 1.500 fr. Frais, 450 fr. Auteur du projet, M. Anselme, architecte à Aiguebelle. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Jeudi 31 juillet, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Mercury-Gemilly. — Appropriation des écoles du chef-lieu et de celles des hameaux du Villard et des Hérys. Montant, 14.437 fr. 50. Cautionnement, 600 fr. Frais, 240 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Dimanche 27 juillet, 3 h. — *Mairie de Rocbaron.* — Distribution d'eau potable. Montant, 4.860 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Verlaque, ingénieur des ponts et chaussées, à Brignoles. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Verlaque, ingénieur.



L'Habitation Moderne est la Revue mensuelle d'architecture la mieux documentée, la plus pratique, en même temps que la plus luxueuse et la plus artistique. Elle publie dans chaque numéro une véritable aquarelle et trois planches hors texte représentant les ensembles et les détails d'architecture ou de construction d'au moins deux œuvres exécutées, telles que : Petites habitations à la campagne ou à la ville, pavillons isolés, villas, cottages, bâtiments communaux ou ruraux, dépendances, maisons de rapport, petits hôtels, d'un coût modéré, mais toujours empreints d'une recherche intéressante. Il paraît dans une année (format 25 x 33) : 48 planches hors texte dont 12 aquarelles, 48 pages de texte descriptif et explicatif illustré, avec bulletin judiciaire, et, comme supplément gratuit : 12 bulletins « cours des matériaux », 4 grandes planches hors texte 65 x 100, études de profils et motifs d'intérieur et d'extérieur. Prix de l'abonnement complet : 12 francs. — L'abonnement part du 15 avril. — Tous les numéros sont envoyés dans des tubes rigides, afin d'éviter la détérioration des aquarelles dans le transport.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Saison d'Été 1913

Relations rapides entre la Région Méridionale du Réseau et la Savoie. — Trains rapides quotidiens entre Nice, Marseille, Evian, Chamonix (du 2 juillet au 20 septembre inclus). Couchettes, 1^{re} et 2^e classes, Vintimille-le Fayet-Saint-Gervais et vice-versa.

Relations entre Marseille, Nîmes, Lyon et Vichy. — Trains express quotidiens entre Lyon et Vichy, en correspondance directe avec le Midi de la France.

Relations entre Marseille, Cette et Bordeaux. — Train rapide quotidien de jour, de toutes classes, composé de voitures à bogies à intercirculation et d'un restaurant. — Train express quotidien de nuit, de toutes classes, avec lits-salons et couchettes.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 60 dans toutes les gares du réseau.

SPECTACLES

OLYMPIA Chaque soir, dans le charmant décor de verdure, colossal succès : le célèbre chanteur Marcelly dans ses dernières créations ; le trio Guerra, dames acrobates ; Marcelle Leblanc, chanteuse à voix, etc. Dimanche et jeudi, matinée à prix réduits.

SCALA-THÉÂTRE Clôture annuelle. Réouverture courant août. Embellissement de la salle. Orchestre de 25 musiciens. Spectacle cinématographique le plus important, le plus intéressant et le meilleur marché de tous.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2 Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4 rue Gentil 65161

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 39

Vient de paraître

LE

MANUEL DE DRESSAGE

DES CHIENS

DE POLICE

Par Rob. GERSBACH

Traduit de l'Allemand par Daniel ELMER
Président du Dobermann-Club

Ce livre, édité par l'Agence Fournier est le plus complet de tous les Manuels de dressage et rendra de grands services aux propriétaires de chiens.

En vente dans les bureaux de l'Agence Fournier, 14, rue Confort, à Lyon, et dans ses succursales, au prix de 3 fr. 50, et par la poste, 4 fr.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Taux Gres et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre
de Chine. **ACHARD & C^{IE}** 3, rue Fénélon — LYON — Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique de l'Industrie du Gaz en France (Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

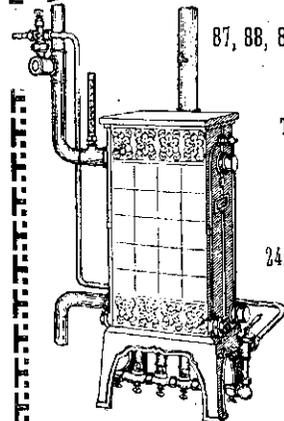
Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 102.76

Renseignements et Notices sur demandes



NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

ANNONCES

dans tous les Journaux du Monde

AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds
DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes, cuisines, W.-C., vestibules, salles machines, cabines navires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS
Economie sur Tâches, Marbres, etc., 30 à 75 %
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assistance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O., Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)